

Montréal 

Commission permanente sur le développement social et
la diversité montréalaise

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Étude publique
Bilan des réalisations 2009-2011 en accessibilité universelle
de la Ville de Montréal

Rapport déposé au conseil municipal
Le 4 juillet 2013

Ville de Montréal

Direction générale

Direction du greffe

Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENTE

Mme Suzanne Décarie

Arrondissement de Rivière-des-
Prairies–Pointe-aux-Trembles

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Andrée Champoux
Arrondissement de Verdun

M. Robert Coutu
Ville de Montréal-Est

MEMBRES

M. Mario Battista
Arrondissement de Saint-
Léonard

M. Frantz Benjamin
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Caroline Bourgeois
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Maurice Cohen
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Lise Poulin
Arrondissement de Lachine

M. Edgar Rouleau
Cité de Dorval

Mme Huguette Roy
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 4 juillet 2013

Madame Helen Fotopulos
Vice-présidente du conseil municipal
Hôtel de Ville de Montréal

Madame,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, le rapport et les recommandations de la commission à la suite de l'étude publique sur le bilan des réalisations 2009-2011 en accessibilité universelle.

Nous vous prions d'agréer, Madame la vice-présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé
Suzanne Décarie
Présidente

Original signé
Edwige Noza
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
LE PROCESSUS D'ÉTUDE	5
BILAN 2009-2011 DES RÉALISATIONS EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE	6
Le contexte	6
Faits saillants en matière d'accessibilité universelle	6
Le bilan 2009-2011	7
Le plan d'action 2012-2014.....	8
LES COMMENTAIRES DES CITOYENS ET L'ANALYSE DE LA COMMISSION	8
Généralités	8
Aspects spécifiques	10
Axe architectural et urbanistique.....	10
Axe programmes, services, emploi	11
Axe communications.....	11
Axe sensibilisation et formation.....	11
CONCLUSION	12
LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	12
Annexe I	
Liste des intervenants	18
Annexe II	
Liste des organismes et institutions ayant déposé un mémoire	19
Annexe III	
Résolution CM12 0763.....	20

INTRODUCTION

La Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise a reçu le mandat d'étudier le bilan 2009-2011 et le Plan d'action 2012-2014 en accessibilité universelle suite à l'adoption unanime de la résolution CM12 0763 à l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 août 2012. Ladite résolution est annexée au présent rapport.

Pour faire l'étude de ce dossier, la commission s'est réunie en séances de travail les 26 mars et 30 avril 2013. Au cours de ces séances, la commission a pu compter sur la collaboration de la Direction de la diversité sociale. Ces séances ont été l'occasion de présenter aux commissaires le bilan des réalisations en accessibilité universelle entre les années 2009 à 2011, mais également le Plan d'action 2012-2014. Par la suite, la commission a tenu une assemblée publique le 22 mai 2013, à laquelle ont pris part plusieurs organismes et citoyens. Deux autres séances de travail, les 31 mai et 4 juin 2013, furent nécessaires afin de discuter des recommandations. Finalement, la commission a adopté ses recommandations lors d'une assemblée publique tenue le 11 juin 2013.

La commission tient à souligner la grande participation des citoyens et des nombreux organismes du milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Elle remercie chaleureusement tous les intervenants qui ont contribué à l'étude publique pour la qualité de leurs commentaires et leurs propositions sur la question de l'accessibilité universelle. La commission s'est enrichie de ces nombreuses interventions lors de la consultation, lesquelles ont contribué à une meilleure compréhension de la réalité des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Elle tient également à saluer le travail accompli au quotidien par le milieu associatif pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

La Commission tient à remercier l'équipe de la Direction de la diversité sociale, et plus particulièrement madame Natalie Bibeau, directrice, monsieur Patrice Allard et monsieur Olivier Beausoleil pour leur collaboration, leur expertise ainsi que l'humanisme dont ils ont fait preuve tout au long de l'étude du dossier sur l'accessibilité universelle.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE

L'étude publique a nécessité la parution d'un avis public. Le 8 mai 2013, soit 14 jours précédant la tenue de l'assemblée publique, un avis précisant l'horaire et les modalités de participation, a paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone.

Les assemblées ont également été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le site Internet des commissions permanentes. De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à plusieurs individus et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et un communiqué de presse a été transmis aux médias locaux et nationaux. Enfin, l'étude publique a également été diffusée sur les médias sociaux, Facebook et Twitter.

Pour les fins de cette étude publique, le document de consultation a été rendu disponible en médias universels et substituts.

Un peu plus de 90 personnes ont assisté aux assemblées publiques, dont 28 d'entre eux ont pris la parole pour se prononcer sur l'accessibilité universelle. Au terme de l'étude publique, la commission a reçu 2 mémoires provenant d'un organisme et du Bureau de l'Ombudsman de Montréal.

La commission a consacré 4 séances de travail afin de préparer les assemblées publiques, analyser les interventions et formuler ses recommandations. Tout au long du processus, la commission a pu compter sur l'expertise et le soutien de la Direction de la diversité sociale.

BILAN 2009-2011 DES RÉALISATIONS EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Le contexte

La population de la Ville de Montréal se chiffre à environ 1 600 000 habitants. Selon l'enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011 (EQLAV), un peu plus de 33% de la population québécoise de 15 ans et plus vit avec une incapacité. Chez les personnes âgées de 65 ans et plus, le taux d'incapacité atteint 57 %. Selon les données du recensement de 2011, 250 535 personnes âgées de 65 ans et plus habitent à Montréal. Une autre enquête rapporte que 49% des Québécois ont des difficultés de lecture.¹ Ces statistiques, à elles seules, démontrent l'importance de rendre Montréal, ville universellement accessible.

Avant tout, il convient de définir l'accessibilité universelle :

L'accessibilité universelle est le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents.²

La Ville de Montréal adopte cette définition de l'accessibilité universelle et cet extrait illustre pertinemment la proportion de la population pouvant être visée par des mesures favorisant l'accessibilité universelle :

« En adoptant le concept d'accessibilité universelle, la Ville de Montréal reconnaissait le fait que tout être humain, au cours de sa vie, peut faire face à des limitations motrices, visuelles, auditives ou cognitives. Ces limitations peuvent être permanentes ou temporaires, intermittentes ou continues, légères ou sévères. Qu'elles soient innées ou consécutives à un accident, causées par le vieillissement, dépendantes d'une grossesse ou encore inhérentes au fait d'être parents de jeunes enfants, ces limitations créent inévitablement des entraves aux gestes quotidiens et réduisent l'autonomie des personnes.³ »

Faits saillants en matière d'accessibilité universelle

Au cours des dernières années, et plus particulièrement depuis 2002, la Ville de Montréal a fait des avancées significatives en matière d'accessibilité universelle. Effectivement, l'accessibilité universelle faisait déjà l'objet de discussions lors du Sommet de Montréal, qui s'est tenu en 2002. D'ailleurs, suite à ce Sommet, s'est formé un comité des partenaires regroupant 5 organismes du milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles et représentant plus de 140 associations. Fort de ce Sommet, la Charte montréalaise des droits et responsabilités, entrée en vigueur en 2006, a prévu dans ses engagements au chapitre des services municipaux de favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général.

¹Rapport national de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA, 2003), 30 novembre 2005

²Définition développée en 2011 par le Groupe DÉFI Accessibilité (GDA)

³Bilan des réalisations 2009-2011 et plan d'action 2012-2014 de la Ville de Montréal, p. 11

Au cours de la même année, la Ville de Montréal, en réponse à la loi québécoise⁴, a adopté le premier plan d'action en matière d'accessibilité universelle afin de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

En 2010, la Ville de Montréal a obtenu le prix *À part entière* décerné par l'Office des personnes handicapées du Québec pour l'ensemble de ses réalisations depuis 2002 et pour sa façon de « Faire les choses autrement ».

Et, en 2011, la Ville de Montréal a adopté une *Politique municipale d'accessibilité universelle* (ci-après appelée : la Politique municipale). Cette Politique concerne exclusivement les compétences municipales et prévoit les 4 axes d'intervention suivants :

- architectural et urbanistique
- programmes, services et emploi
- communications
- sensibilisation et formation

Par l'adoption de cette Politique, Montréal vient ancrer son engagement à en faire une métropole accessible universellement.

L'approche privilégiée par la Ville de Montréal dans le suivi du dossier sur l'accessibilité universelle est celle de la collaboration. En effet, la Direction de la diversité sociale assure la coordination générale des plans d'action en matière d'accessibilité universelle. Toutefois, depuis 2009, un groupe de porteurs de dossier en accessibilité universelle a été créé et regroupe un intervenant provenant de chacun des 19 arrondissements de la Ville de Montréal et des 17 unités centrales. La Direction peut également compter, depuis plusieurs années, sur la collaboration du comité des partenaires du milieu associatif. Finalement, un élu au comité exécutif est responsable du dossier de l'accessibilité universelle.

Le bilan 2009-2011

Le bilan fait état de 317 réalisations, dont 218 travaux et initiatives entièrement réalisés et 99 travaux qui étaient toujours en cours de réalisation au 31 décembre 2011. De ce nombre, 37 travaux n'avaient pas été initialement prévus au plan d'action 2009-2011.

Dans l'axe architectural et urbanistique, on dénombre 130 réalisations, dont 76 d'entre elles ont été effectuées sur des immeubles pour en améliorer leur accessibilité et 45 autres en architecture, tels que sur des équipements de parcs, piscines, bacs pour jardins communautaires et plaques tactiles. Aussi, le bilan fait état de 9 réalisations spécifiques, notamment dans le cadre du programme dédié à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux de la Ville de Montréal et par l'intégration des normes d'accessibilité universelle aux grilles d'analyse des projets de rénovation, aménagement et construction de bibliothèques (RAC) et d'équipements culturels.

Dans l'axe programmes, services, emploi, la Ville de Montréal compte 87 réalisations, dont 20 d'entre elles se sont concrétisées dans le cadre du *Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir*. En matière d'emploi, le bilan fait état de 17 réalisations, dont

⁴ Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1)

l'adoption du *Plan d'action en accès à l'égalité en emploi pour personnes handicapées* et la diffusion des offres d'emploi auprès d'organismes spécialisés. D'autres projets ont été réalisés, notamment la production d'un Manuel de l'électeur lors de l'élection municipale de 2009 ou encore l'adaptation de domicile pour personnes handicapées.

Parmi les 65 réalisations recensées dans l'axe communications, on compte entre autres, la promotion des ressources, la rédaction de documents en médias substitués et l'achat de systèmes d'aide à l'audition pour faciliter l'écoute des séances des conseils d'arrondissement. Certains sites Internet ont aussi été adaptés pour en améliorer leur accessibilité.

Dans l'axe sensibilisation et formation, plusieurs activités ont été réalisées dans le but de sensibiliser la fonction publique municipale aux réalités vécues par les personnes ayant des limitations fonctionnelles, notamment par des formations portant sur l'accueil des citoyens, les communications ou encore le déneigement. Dans cet axe, 35 réalisations ont été comptabilisées.

Le Plan d'action 2012-2014

Le Plan d'action comporte 400 engagements qui ont été formulés par les arrondissements et les unités centrales. De manière non exhaustive, ces engagements portent sur l'amélioration de l'accessibilité des immeubles et de plusieurs parcs, la tenue d'activités de formation auprès des employés des bibliothèques et des élus municipaux, une réévaluation de la gestion des feux de circulation en fonction des personnes à mobilité réduite aussi bien qu'une augmentation des contenus en langage simplifié sur le Site AccèsSimple.

Globalement, il ressort qu'une promotion de l'intégration des principes de l'accessibilité universelle doit être réalisée en amont de tout projet, programmes ou services. Pour cela, la volonté des unités d'affaires pour le prochain triennat est de favoriser l'implication du milieu associatif dans la détermination des besoins et la recherche de solutions.

Les commentaires des citoyens et l'analyse de la commission

Généralités

Dans le cadre de l'étude du dossier sur l'accessibilité universelle, la commission a pu prendre connaissance des interventions des organismes et citoyens à la séance qui s'est tenue le 22 mai au cours de laquelle 26 citoyens ont pris la parole pour s'exprimer sur leurs préoccupations liées à l'accessibilité universelle. Deux mémoires ont été déposés lors de cette étude publique. À cet effet, la liste des intervenants ainsi que la liste des mémoires déposés figurent aux annexes I et II de ce rapport.

Plusieurs intervenants provenaient du milieu des sports, des loisirs et de la culture et ils ont fait état de nombreuses requêtes visant à améliorer l'accessibilité des installations afin de profiter pleinement de l'offre sportive et culturelle de Montréal. Dans l'ensemble, les organismes et citoyens ont salué les actions réalisées au cours des dernières années par la Ville de Montréal afin de favoriser l'accès à ses installations, ses programmes, services et communications. Cependant, ils ont également souligné le travail qu'il reste à faire en matière d'accessibilité universelle.

La Politique municipale a maintes fois été citée afin qu'elle serve de véhicule de changement et de sensibilisation tant auprès des partenaires institutionnels et privés de la Ville de Montréal, qu'auprès de la fonction publique municipale. Les intervenants souhaitent qu'avec ce document, la Ville de Montréal assume un véritable leadership. À ce titre, et pour réaffirmer l'engagement de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle, l'organisme ExAequo propose l'ajout, au Préambule de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, de l'adoption de la Politique municipale.⁵

Il ressort des nombreux commentaires évoqués par les intervenants que les principes d'accessibilité universelle se doivent d'être connus de tous, et pour ce faire, la formation est un puissant vecteur de changement, comme l'a souligné l'organisme AlterGo Formation.

Tout comme pour le dossier MADA⁶, ou celui de la jeunesse, certains intervenants ont proposé la nomination d'un élu, dans chacun des 19 arrondissements, responsable du dossier de l'accessibilité universelle afin d'en assurer une vigie et de veiller à ce que ses principes soient pris en compte dès la planification d'un projet.

Par les nombreux commentaires et témoignages évoqués lors de la consultation, les commissaires ont pu saisir plus finement à quel point les principes de l'accessibilité universelle contribuent à une meilleure cohésion sociale et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ayant des limitations fonctionnelles.

Les commentaires des intervenants ont permis de dégager un consensus concernant l'approche à privilégier pour la mise en œuvre de mesures portant sur l'accessibilité universelle. Le milieu associatif souhaite poursuivre la collaboration avec le groupe des 36 porteurs de dossiers et la Direction de la diversité sociale. Certains ont d'ailleurs salué l'efficacité d'un travail réalisé en synergie.

Lors de ses discussions, la commission a tenu compte des préoccupations des intervenants concernant la gouvernance et l'arrimage dans le suivi des dossiers sur l'accessibilité universelle. Elle a d'ailleurs formulé une recommandation visant à nommer un élu responsable du dossier de l'accessibilité universelle dans chacun des arrondissements. Au terme des discussions sur la gouvernance, la commission a également recommandé l'affectation d'un montant récurrent dédié à l'accessibilité universelle par l'ensemble des unités d'affaires.

À titre d'initiatives visant à intensifier la mise en place de mesures favorisant l'accessibilité universelle, la commission a fait valoir la nécessité d'élaborer un guide de bonnes pratiques qui relateraient les actions réalisées par les unités d'affaires ainsi que les différentes étapes pour leur mise en œuvre.

La commission a également recommandé la tenue d'une activité de reconnaissance, à laquelle prendra part l'ensemble des unités d'affaires, un peu à l'image du *Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal*, et ce, afin de souligner les réalisations novatrices en matière d'accessibilité universelle. Par cette activité, les commissaires souhaitent créer un engouement de la part des unités d'affaires générant une prolifération d'actions favorisant l'accessibilité universelle.

⁵ Plate-forme de 41 revendications en matière d'accessibilité universelle (AU) à la Ville de Montréal, ExAequo, 2013, p. 22.

⁶ Municipalité amie des aînés.

Aspects spécifiques

Dans ce qui suit, le rapport traitera des interventions des citoyens abordant spécifiquement chacun des 4 axes d'intervention énumérés dans la Politique municipale.

1. Axe architectural et urbanistique

Plusieurs interventions ont porté sur la difficulté d'accès à certains bâtiments, tant municipaux que commerciaux. Pour ces derniers bâtiments, les intervenants souhaitent que la Ville de Montréal sensibilise les entrepreneurs privés au concept d'accessibilité universelle au moment de la construction d'un bâtiment. Certains ont fait valoir qu'un des enjeux des prochaines années sera non seulement d'entrer dans un bâtiment, mais aussi d'avoir accès, de façon sécuritaire, à toutes les possibilités qu'offre le bâtiment.

Dans cet axe, plusieurs ont fait valoir l'importance de tenir compte des principes d'accessibilité universelle lors des premières étapes de mise en œuvre de tout projet ainsi que des projets d'envergure.

Parmi les problématiques d'accessibilité évoquées par des intervenants, la commission retient le cas des arénas pour la pratique du hockey luge à Montréal, le Planétarium pour l'accueil d'un groupe de personnes handicapées, les nouveaux petits commerces et grandes places publiques dans de récents projets d'envergure.

D'autres ont fait valoir la hauteur du seuil des trottoirs rendant difficile l'accès avec une aide à la mobilité motorisée et les difficultés de circulation en période hivernale dues aux pratiques de déneigement. Au chapitre des aménagements urbains, on a également évoqué, l'aménagement des terrasses et contre-terrasses sur les trottoirs, limitant ainsi la circulation pour les personnes à mobilité réduite.

La question des feux sonores a également été soulevée afin que la Ville de Montréal prévoie un déploiement plus important sur les artères stratégiques ainsi que dans l'ensemble des arrondissements de Montréal.

Par ailleurs, la question de l'accessibilité des bureaux de vote lors de l'élection générale a fait l'objet d'une intervention et de discussions entre les commissaires. À l'issue des échanges, ils ont pris acte et se sont dits satisfaits des mesures proposées par le Bureau des élections pour favoriser l'exercice du droit de vote auprès des personnes ayant des limitations fonctionnelles lors de la prochaine élection générale.

Enfin, des mesures liées à l'habitation ont été demandées, tel que le soutien à la mise sur pied de nouveaux projets d'habitation sociaux accessibles universellement.

La commission a analysé les nombreux commentaires des intervenants soulevés dans cet axe. Elle a d'ailleurs formulé une recommandation afin que les principes d'accessibilité universelle soient pris en compte à toutes les étapes de mise en œuvre d'un projet. Aussi, plusieurs discussions ont eu cours concernant l'accessibilité du nouveau Planétarium et ce dernier entreprendra, d'ici la fin de l'été 2013, des démarches visant à améliorer l'accessibilité auprès de l'ensemble de sa clientèle.

2. Axe programmes, services, emploi

Plusieurs organismes ont fait état de leurs besoins en termes d'installations et de locaux pour la poursuite de leurs activités tant sportives que de loisirs, mais également de la nécessité d'avoir des équipements accessibles et adéquats pour la pratique d'activités par les personnes ayant des limitations fonctionnelles. Ces préoccupations ont d'ailleurs fait l'objet d'une proposition selon laquelle, un gymnase accessible pourrait être accordé en priorité aux personnes ayant des limitations fonctionnelles ainsi qu'aux organismes PANAM⁷.

La Commission a aussi pu prendre connaissance des difficultés rencontrées par un organisme pour l'obtention de locaux pour l'organisation de camps d'été à des enfants ayant des besoins spéciaux.

Des demandes ont également été présentées touchant le milieu culturel, soit l'ouverture des maisons de la culture comme lieu de diffusion pour les artistes handicapés et l'admissibilité d'un organisme au Programme Inclusion et Innovation en loisir culturel.

Bien que l'aspect de l'employabilité ait été peu abordé lors de la consultation, les membres ont analysé les initiatives de la Ville de Montréal, telle que l'adoption du *Plan d'action en accès à l'égalité en emploi 2013-2015*. Les commissaires sont d'avis que la Ville de Montréal devra intensifier ses actions afin d'accroître le recrutement des personnes à limitations restreintes au sein même de la fonction municipale.

3. Axe communications

Au chapitre des communications, la question des systèmes d'aide à l'audition a été abordée. Un intervenant souhaiterait que l'ensemble des salles où se tiennent les séances de conseils d'arrondissement soient munies de tels systèmes afin d'en améliorer l'accessibilité.

Un intervenant a rappelé à la commission, l'importance des communications afin que tous puissent bénéficier de l'information et de façon autonome.

4. Axe sensibilisation et formation

Les commentaires reçus sous ce volet insistent tous sur l'importance d'organiser des formations à l'intention des élus et de la fonction publique municipale. Les commissaires en ont d'ailleurs fait une recommandation.

⁷ Un organisme PANAM (panmontréalais) est une corporation montréalaise sans but lucratif en sport ou en loisir desservant des citoyens ayant une déficience, et qui proviennent de plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal.

CONCLUSION

En regardant le chemin parcouru, on constate plusieurs améliorations afin de faire de Montréal une ville plus accessible. Le bilan et le plan d'action ainsi que la consultation publique et les recommandations qui en sont ressorties, démontrent l'importance de poursuivre le travail et d'inclure l'accessibilité universelle à titre de notion transversale à prendre en compte en amont dans chacun des projets, programmes ou services afin qu'elle devienne un réflexe incontournable pour chacune des unités d'affaires.

Au cours de l'étude publique, la commission a été saisie de plusieurs points importants qui ne sauraient être tous rapportés dans ce rapport. Elle tient à souligner que l'ensemble des commentaires émis par les intervenants ont été pris en compte lors de l'analyse plus approfondie du dossier. La commission a formulé les 24 recommandations qui suivent.

Les recommandations de la commission

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité en assemblée publique le 11 juin 2013.

La Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise remercie les représentants des organismes du milieu associatif et les citoyens qui lui ont fait part de leurs commentaires, propositions et recommandations lors de la tenue de l'assemblée publique du 22 mai 2013.

La commission remercie également les représentants de la Direction de la diversité sociale pour son excellente collaboration au cours des séances de travail et publiques. La commission tient plus particulièrement à souligner la participation de Mme Natalie Bibeau, M. Patrice Allard et M. Olivier Beausoleil.

Au terme de ses travaux et après analyse des commentaires et propositions du public, la commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal, suite à une résolution de ce conseil mandatant la Commission pour faire l'étude du bilan 2009-2011 des actions réalisées en matière d'accessibilité universelle.

Attendu la Charte montréalaise des droits et responsabilités favorisant l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général ;

Attendu la Politique municipale d'accessibilité universelle adoptée en juin 2011 par le conseil municipal confirmant la volonté de la Ville de Montréal de poursuivre ses efforts pour faire de Montréal une ville universellement accessible ;

Attendu que le plan d'action 2012-2014 en matière d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal est inspiré de la Politique municipale d'accessibilité universelle et a pour objectif de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées ;

Attendu que l'accessibilité universelle est fondée sur une approche d'inclusion permettant à toute personne, quelles que soient ses capacités, de faire une utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population ;

Attendu que la Ville convie les acteurs municipaux des arrondissements et des services centraux à intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décision et de mise en œuvre des diverses activités municipales ;

la commission recommande :

Recommandations générales

Considérant que le Comité des partenaires en accessibilité universelle représente le milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles;

Considérant que ce comité joue un rôle de premier plan dans la détermination des besoins et la recherche de solutions pertinentes, en lien avec les compétences municipales afin de réduire ou d'éliminer les obstacles;

Considérant le groupe de porteurs de dossier en accessibilité universelle représentant les 19 arrondissements et les 17 unités corporatives;

Considérant le rôle de coordination de la Direction de la diversité sociale à la production des bilans et des engagements et le rôle de promotion de l'accessibilité universelle par ce groupe de porteurs;

R-1

Que la Direction de la diversité sociale soutienne le partage d'expertise et le partenariat actif entre le Comité des partenaires en accessibilité universelle représentant le milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles et le groupe des porteurs de dossier en accessibilité universelle, au moment de la réflexion, de la planification et de la mise en œuvre de mesures visant à favoriser l'accessibilité universelle;

Considérant la volonté de développer le réflexe Accessibilité Universelle et de multiplier les actions visant à accroître les initiatives en accessibilité universelle à la Ville de Montréal;

R-2

Que la Direction de la diversité sociale, en collaboration avec les porteurs de dossier sur l'accessibilité universelle en arrondissement et des unités corporatives, produise un *recueil des bonnes pratiques* répertoriant les actions novatrices ainsi que les étapes de mise en œuvre des réalisations, par les unités d'affaires, en matière d'accessibilité universelle;

Que ce recueil fasse l'objet d'une mise à jour triennale, simultanément à la production du bilan;

Que ce recueil soit transmis pour étude à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et qu'il soit destiné aux unités d'affaires.

R-3

Que la Ville de Montréal demande au conseil de chaque arrondissement de procéder à la nomination d'un élu responsable du dossier de l'accessibilité universelle;

R-4

Que la Ville de Montréal demande à chaque arrondissement de prévoir l'affectation d'un montant récurrent dédié à l'accessibilité universelle;

R-5

Que la Ville de Montréal demande à chaque unité corporative de prévoir l'affectation d'un montant récurrent, dédié à l'accessibilité universelle, tout en poursuivant le *Programme dédié à l'accessibilité universelle des immeubles municipaux*;

Considérant que la Ville de Montréal réalise plusieurs projets, notamment ceux en lien avec le futur Plan de développement de Montréal;

R-6

Que chacune des unités d'affaires inclue en amont, à chacune des étapes (planification, réalisation et vérification) de tout projet de développement, le respect de l'accessibilité universelle ;

Recommandations spécifiques**Axe d'intervention architectural et urbanistique*****Volet bâtiments municipaux et habitation*****R-7**

Que la Direction des stratégies et transactions immobilières, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale, acquière l'expertise pour compléter l'évaluation de ses bâtiments et de ses équipements sportifs et culturels et qu'elle procède à une mise à jour quinquennale de l'évaluation des travaux à accomplir;

Et que,

la Direction des stratégies et transactions immobilières, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale, propose des solutions pour une mise à niveau de ses bâtiments, équipements sportifs et culturels;

R-8

Que le Service du capital humain et des communications, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale, développe une proposition pour la signalisation interne des bâtiments et que la Direction des stratégies et transactions immobilières et les arrondissements dotent l'ensemble des bâtiments de cette signalisation, de manière à informer les personnes ayant des limitations

physiques, auditives, visuelles et intellectuelles, notamment en braille et par l'utilisation de pictogrammes;

R-9

Que la Direction des stratégies et transactions immobilières, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale, évalue la possibilité d'obtenir des subventions liées à l'amélioration de l'accessibilité universelle de ses bâtiments;

Considérant que certains bâtiments et équipements urbains sont partiellement accessibles,

R-10

Que la Direction de la diversité sociale sensibilise les unités d'affaires à l'aménagement de mesures particulières pour favoriser l'accès aux bâtiments et des services aux personnes ayant des limitations fonctionnelles;

Considérant les grands programmes d'infrastructures, tels que, le programme de réfection des arénes et le programme de rénovation, agrandissement et construction des bibliothèques;

R-11

Que le Service de la qualité de vie s'assure que lors de la mise en œuvre de tels programmes, les arrondissements et les unités corporatives concernés, tiennent compte des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles ainsi que de l'accessibilité universelle;

Considérant les besoins particuliers des personnes ayant des limitations fonctionnelles, la demande grandissante pour l'occupation de logements sociaux et les délais d'attente pour l'obtention d'un tel logement;

R-12

Que la Direction de l'habitation en collaboration avec l'Office municipal d'habitation de Montréal et les autres instances impliquées dans le logement social, à savoir notamment les gouvernements du Québec et du Canada, transmette un portrait recensant le nombre de logements adaptés et accessibles en vue de s'assurer, entre autres, d'une répartition équitable des logements sur l'ensemble du territoire montréalais;

Volet bâtiments commerciaux

R-13

Que le Service de la mise en valeur du territoire demande aux promoteurs immobiliers privés de tenir compte de l'accessibilité universelle lors de la construction et la rénovation de leurs bâtiments;

R-14

De mandater le Service de la mise en valeur du territoire pour présenter des propositions visant à soutenir les établissements commerciaux pour l'amélioration de l'accessibilité universelle des commerces, tel qu'un programme PR@M pour l'accessibilité universelle;

R-15

Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'amender les règles du Code du bâtiment pour élargir les critères liés à l'accessibilité universelle;

*Aménagements urbains***R-16**

Que la Direction des transports intensifie l'installation de feux de circulation sonores et qu'elle étudie la possibilité d'allonger le temps de traverse afin d'accroître la sécurité des traverses piétonnes;

Axe des programmes, services et emploi

Considérant l'importance pour la Ville de Montréal de favoriser l'inclusion des personnes ayant des limitations fonctionnelles;

Considérant que les personnes ayant des limitations fonctionnelles participent activement à la vie municipale;

R-17

Que le Service du capital humain et des communications prévoie d'étendre l'acceptation de la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir auprès de l'ensemble des partenaires de la carte ACCÈS MTL;

R-18

Que la Direction des sports, en collaboration avec la Direction de la diversité sociale, produise le portrait de l'éventail des activités sportives pratiquées par les personnes ayant des limitations fonctionnelles en vue de favoriser une meilleure coordination des activités à travers les arrondissements et pour s'assurer que chacune des disciplines puisse être pratiquée de façon sécuritaire et à au moins un endroit sur le territoire montréalais;

R-19

Que les arrondissements tiennent compte, dans le cadre de la pratique d'activités en sport et loisir, des personnes ayant des limitations fonctionnelles, notamment dans l'octroi de locaux, le financement et la programmation régulière des arrondissements, et ce en lien avec la Politique de reconnaissance des organismes PANAM;

Considérant que la Ville de Montréal vise à ce que la fonction publique municipale reflète davantage la diversité de la population montréalaise;

R-20

Que le Service du capital humain et des communications intensifie ses efforts afin que davantage de personnes ayant des limitations fonctionnelles puissent accéder à un emploi à la Ville de Montréal, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action en accès à l'égalité en emploi 2013-2015 ;

R-21

Que le Service du capital humain et des communications, en collaboration avec le milieu associatif des personnes handicapées, fasse connaître les postes disponibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles afin d'accroître leur nombre au sein de la fonction publique municipale;

Axe des communications municipales

Considérant que la Ville de Montréal favorise la participation des citoyens aux instances démocratiques;

R-22

Que la Ville de Montréal demande aux arrondissements de se munir d'un système d'aide à l'audition, notamment, pour les séances des conseils d'arrondissement, les maisons de la culture et les lieux de diffusion;

Axe sensibilisation et formation

Considérant l'importance de favoriser davantage l'intégration sociale des personnes handicapées à la vie montréalaise et de promouvoir les attitudes inclusives et de combattre les préjugés à leur endroit;

R-23

Que le Service du capital humain et des communications instaure un volet de sensibilisation obligatoire sur l'accessibilité universelle à l'intention des employés et des élus;

Reconnaissance de projets novateurs en accessibilité universelle**R-24**

Que chaque unité d'affaires, lors de l'élaboration du bilan, soumette les projets réalisés en matière d'accessibilité universelle à la Direction de la diversité sociale afin qu'ils soient évalués par le Comité des partenaires en accessibilité universelle en vue de la tenue d'une activité de reconnaissance.

ANNEXE I

LISTE DES INTERVENANTS AUX SÉANCES PUBLIQUES

Séance publique - 22 mai 2013

1. Mme Lynda Gauthier, *Le Regroupement des activistes pour l'inclusion du Québec (RAPLIQ)*
2. M. Henri Desbiolles, *citoyen*
3. Mme Véronique Pagé et M. Sandro François, *Viomax*
4. Mme Monique Lefebvre, *AlterGo*
5. M. Martin Juneau, *Projet Lien*
6. M. Benoit Racette, M. Mathieu Frappier et M. Luc Forget, *Exaequo*
7. Mme Marie Turcotte, *porte-parole du milieu associatif montréalais des personnes ayant des limitations*
8. Mme Sophie Lanctôt, *Société Logique*
9. Mme Thérèse Colin, *Le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI)*
10. M. Serge Poulin, *Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)*
11. M. Pierre Croisetière, *Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)*
12. M. Julien Cyr, *Le Défi sportif AlterGo*
13. M. Michel Nadeau, *L'Association des devenus sourds et des malentendants du Québec*
14. Mme Lise Saint-Jean et M. Claude Bussière, *Théâtre Aphasique*
15. M. Roody Bernard, *Hockey luge Montréal*
16. M. Daniel Vézina, *Centre d'intégration à la vie active (CIVA)*
17. Mme Marie-Andrée Tessier, *Association Dysphasie +*
18. M. Patrick Bélanger et Mme Johanne Leduc, *Corporation L'Espoir et Autisme et troubles envahissants du développement Montréal (ATEDM)*
19. Mme Nathalie Martineau, *Centre communautaire Radisson*
20. Mme Lise Roche, *AlterGo Formation*
21. Mme Audrey Hauet, *Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)*

Séance publique - 11 juin 2013

1. Mme Lynda Gauthier, *Le Regroupement des activistes pour l'inclusion du Québec (RAPLIQ)*
2. M. Pierre Croisetière, *Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)*
3. M. Benoit Racette, *Exaequo*
4. M. Roody Bernard, *Hockey luge Montréal*
5. Mme Maxime D.-Pomerleau, *citoyenne*
6. Mme Lise Roche, *AlterGo Formation*
7. M. Jacques Théberge, *OnrouleMontréal*
8. M. Serge Poulin, *Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM)*
9. M. Michel Nadeau, *L'Association des devenus sourds et des malentendants du Québec*

ANNEXE II

LISTE DES ORGANISMES ET INSTITUTIONS AYANT DÉPOSÉ UN MÉMOIRE

Le Regroupement des activistes pour l'inclusion du Québec (RAPLIQ)
Bureau de l'Ombudsman de Montréal

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal, le présent document peut être consulté sur la page Internet des commissions à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division des élections et du soutien aux commissions de la Direction du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville. De plus, tous les documents déposés en lien avec cette étude publique sont également disponibles sur le site internet de la commission.

ANNEXE III



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 20 août 2012 Séance tenue le 21 août 2012	Résolution: CM12 0763
---	-----------------------

Motion du deuxième parti d'opposition pour un compte-rendu annuel des actions prises dans le cadre de la Politique municipale d'accessibilité universelle

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en juin 2011, une Politique municipale d'accessibilité universelle;

Attendu que dans le cadre de cette Politique, la Ville de Montréal s'est engagée à assumer un leadership;

Attendu que dans le cadre de cette Politique, la Ville de Montréal s'est engagée à intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mises en oeuvre des diverses activités municipales;

Attendu que dans le cadre de cette Politique, la Ville de Montréal s'est engagée à veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble de ses interventions;

Attendu que dans le cadre de cette Politique, la Ville de Montréal s'est engagée à soutenir le partage d'expertises et à valoriser l'innovation dans une perspective d'amélioration continue;

Attendu que dans le cadre de cette Politique, la Ville de Montréal s'est engagée à favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu;

Attendu que dans le cadre de cette Politique, la Ville de Montréal s'est engagée à adopter et rendre publics les plans d'actions conjoints et les bilans des réalisations;

Attendu que dans le cadre de cette Politique, la Ville de Montréal cible quatre axes d'intervention, soit : architectural et urbanistique, programmes services et emploi, communications et sensibilisation et formation;

Attendu que dans le cadre de cette Politique, la Ville de Montréal affirme qu'elle se développera en fonction des ressources qu'elle se dote;

Attendu que l'accessibilité universelle favorise une conception plus durable et plus responsable qui améliore le confort de tous les usagers;

Il est proposé par Mme Josée Duplessis

appuyé par M. Pierre Mainville

que le responsable du développement social et communautaire au comité exécutif de la Ville de Montréal fasse rapport du bilan de la première année d'application de la Politique municipale d'accessibilité universelle et, annuellement, par la suite, des actions entreprises dans le cadre de ladite Politique.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Jocelyn Ann Campbell

appuyé par Mme Josée Duplessis

d'amender la motion sous étude afin que le résolu se lise comme suit :

« que le bilan 2009-2011 et le Plan d'action 2012-2014 en accessibilité universelle soient transmis pour étude à la Commission du développement social et de la diversité montréalaise dès leur adoption par le conseil municipal l'automne prochain. »

Le président du conseil juge l'amendement recevable.

L'amendement est agréé.

Le débat se poursuit sur la proposition principale amendée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.08, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.08
/lc

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 24 août 2012